



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Parlement européen



THE SENATE

Session de Yaoundé de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Yaoundé (Cameroun)
25 mars 2026

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec le concours du Parlement du Cameroun, à l'occasion de la quatorzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM14)

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Le présent document complète la note d'information pratique qui a été diffusée le 6 février 2026 avec la lettre d'invitation.

Badges

Nous avons le plaisir d'informer les délégués parlementaires que ceux qui ne feront pas partie de leur délégation nationale à la CM14 recevront un badge portant la mention "*Invité de la présidence de la CM14*". Ce badge leur permettra d'accéder au lieu de la session annuelle de la Conférence parlementaire, ainsi qu'aux autres événements de la CM14, à l'exception de ceux qui se déroulent dans des espaces à accès restreint, au Palais des Congrès.

Ces badges peuvent être retirés à l'accueil IPU-Sénat, du 24 au 25 mars 2026, de 9 h à 17 h sur présentation d'une pièce d'identité.

La délivrance de badges sur place (c'est-à-dire sans inscription préalable) ne peut pas être garantie.

Débats

Afin de permettre à la session d'atteindre l'objectif escompté et de faciliter les échanges d'idées nécessaires, le Comité de pilotage a pris les dispositions suivantes :

- a) Comme il n'y aura **pas de liste préalable d'intervenants** pour chaque point de l'ordre du jour, les délégués souhaitant prendre la parole doivent utiliser des **formulaire d'inscription** spécifiques, disponibles en salle de réunion, pour informer la présidence de la session du point particulier qu'ils souhaitent aborder ou de la question qu'ils désirent soulever.
- b) Sous réserve de toute autre disposition prise par la présidence en cours de procédure, **les interventions ne peuvent excéder quatre minutes**. Les délégués peuvent toutefois s'exprimer à **plusieurs reprises** sur chaque point, en particulier en réponse à d'autres déclarations,
- c) La présidence donne la parole aux délégués dans un **ordre propice au dynamisme des échanges de vues**. Lorsqu'elle accorde la parole à chaque intervenant, la présidence annonce également l'intervenant suivant.
- d) Il n'y aura **pas de compte rendu officiel** des débats.

Documents

Les documents seront disponibles à l'entrée de la salle de la conférence. Ils peuvent être téléchargés sur le [site web de l'UIP](#).

Liste des participants

Les dispositions ci-dessus s'appliquent également à la liste provisoire des participants. Les délégués sont informés qu'il ne sera pas possible de publier une liste révisée sur place. La liste définitive sera publiée sur le site web de l'UIP peu après la session. Afin de garantir l'exactitude de la liste provisoire, les participants et les observateurs sont priés d'informer le bureau d'inscription de toute correction à apporter à cette liste, au plus tard le **mercredi 25 mars 2026 à 14 h**.

Transport

Des services de navette seront proposés pendant la conférence. Les informations sur les horaires de départ de ces navettes seront disponibles à l'accueil des hôtels des participants.

Événement social

Un dîner est offert à tous les participants le 24 mars 2026 de 18 à 20 heures à la Salle des Banquets sise au Sénat. Un service de navette est également proposé aux participants à cet effet. Ce dîner se tiendra en lieu et place du cocktail précédemment annoncé.